

## Conditions Commerciales 2008

### 1. Applications

**1.1 /** Les présentes Conditions Commerciales complètent les Conditions Générales de Vente 2008 et sont téléchargeables sur le site internet de JCDecaux Airport France [www.jcdecauxairport.com](http://www.jcdecauxairport.com) ou peuvent être obtenues sur simple demande. Les termes avec une majuscule dans les Conditions Commerciales, ont la même signification que dans les Conditions Générales de Vente, à l'exception toutefois de ceux expressément définis dans les Conditions Commerciales.

Sans préjudice des dispositions contraires stipulées dans le présent document, les Conditions Commerciales 2008 s'appliquent, à l'exclusion de toute autre condition commerciale, aux campagnes publicitaires souscrites auprès de JCDecaux Airport France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et réalisées dans les aéroports français métropolitains avant le 31 décembre 2008.

**1.2 /** Par exception avec ce qui précède et s'agissant des seuls réseaux temporaires (réseaux constitués de faces 1m<sup>2</sup> ou 2m<sup>2</sup> et objets de contrats d'une durée de 14, 28 jours ou 1 mois), les présentes Conditions Commerciales s'appliquent aux campagnes publicitaires correspondantes souscrites auprès de JCDecaux Airport France à compter du 19 décembre 2007 et réalisées dans les aéroports français métropolitains avant 1er janvier 2009.

**1.3 /** Les articles 2.1 à 2.3 inclus, tels que détaillés ci-dessous, ne sont pas applicables aux campagnes Événementielles.

Cependant, le chiffre d'affaires brut hors taxes généré par lesdites campagnes est inclus dans le calcul de la remise de volume définie à l'article 2.3 ci-après.

### 2. Remises tarifaires

Les remises détaillées aux articles 2.1 à 2.5 ci-dessous sont cumulables et déduites du tarif brut hors taxes (hors droits notamment d'enregistrement, taxes et consommation électrique) des campagnes dans l'ordre de ces mêmes articles.

#### 2.1 Remises spécifiques

JCDecaux Airport France se réserve le droit de consentir des remises spécifiques (notamment intitulées « remises particulières », « remises exceptionnelles ») sur le tarif brut hors taxes de la campagne correspondante, , notamment dans les cas suivants :

- les campagnes d'intérêt général menées par des associations de bienfaisance ou à but humanitaire reconnues par l'État,
- les promotions et offres saisonnières.

Les informations concernant ces remises éventuellement consenties par JCDecaux Airport France, ainsi que leurs conditions d'application, pourront être obtenues en contactant le Département Commercial de JCDecaux Airport France.

#### 2.2 Remise locale

Une remise locale de treize pour-cent (13%) est accordée à tout Annonceur dont l'établissement est immatriculé en dehors de l'Île de France et souscrivant directement auprès de JCDecaux Airport France (sans intermédiaire), à compter du 1er janvier 2008, des campagnes publicitaires réalisées avant le 31 décembre 2008 dans l'un des aéroports français, à l'exclusion des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly.

Cette remise est calculée sur la base du tarif brut hors taxes de chacune de ces campagnes déduction faites des remises de rang supérieur consenties dans les conditions ci-dessus.

## 2.3 Remise de volume

La remise de volume est déterminée par tranche de chiffre d'affaires brut hors taxes généré par les campagnes souscrites directement ou indirectement par un Annonceur auprès de JCDecaux Airport France en 2008.

La remise de volume est calculée sur la base du tarif brut hors taxes de la campagne correspondante déduction faites des remises de rang supérieur consenties dans les conditions ci-dessus.

<u>Pour un chiffre d'affaires brut hors taxes 2008 compris :</u>	<u>Il sera accordé une remise de :</u>
entre 75 001 € HT et 500 000 € HT	⇒ - 2,5%
entre 500 001 € HT et 1 000 000 € HT	⇒ - 5,0%
> 1 000 000 € HT	⇒ - 7,5%

## 2.4 Remise professionnelle

Une remise professionnelle de 15 % est accordée à tout Annonceur dont les ordres de publicité transitent par un Mandataire.

Elle est calculée sur la base du tarif brut hors taxe de la campagne correspondante, déduction faite des remises de rang supérieur consenties dans les conditions ci-dessus.

## 2.5 Remise pour cumul de mandats

Tout Annonceur achetant en 2008 ses campagnes auprès de JCDecaux Airport France, par l'intermédiaire d'un Mandataire centralisant au moins deux mandats actifs chez JCDecaux Airport France, bénéficiera d'une remise déterminée par tranche de chiffre d'affaires net hors taxes (c'est-à-dire diminué des remises ci-dessus) généré par les campagnes achetées par ce Mandataire et exécutées pendant l'année 2008.

Le non-respect d'une des conditions qualifiant le statut de Mandataire entraîne la perte du bénéfice de cette remise, que ce non-respect soit de la responsabilité de l'Annonceur et/ou de son Mandataire.

<u>Pour un chiffre d'affaires 2008 net hors taxes compris :</u>	<u>Il sera accordé une remise de :</u>
entre 100 000 € et 200 000 €	⇒ -1%
entre 200 001 € et 500 000 €	⇒ -2%
> 500 000 €	⇒ -3%